Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

## **TEXTE COMPARATIF**

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2023-389 du 24 mai 2023 modifiant les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques relatives à la Polynésie française

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

<sup>-</sup> en caractères barrés, les dispositions supprimées par la commission ;

<sup>-</sup> en caractères gras, les dispositions introduites par la commission.

## **Article unique**

(Non modifié)

L'ordonnance n° 2023-389 du 24 mai 2023 modifiant les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques relatives à la Polynésie française est ratifiée.